



Réseau d'Accueil des Toblerones

**Association Intercommunale
d'Accueil de jour des Enfants**

Préavis 03/2014
du Comité de Direction
du Réseau d'Accueil des Toblerones
relatif à l'adhésion de la
Commune de Le Vaud au 1^{er} août 2014

Réseau d'Accueil des Toblerones

(ci-après RAT)

Préavis 03/ 2014

du Comité de Direction du Réseau d'Accueil des Toblerones relatif à l'adhésion de la Commune de Le Vaud au 1er août 2014 à l'attention des déléguées et délégués du Conseil intercommunal.

Membre du Comité de Direction responsable :

Mme V. Seematter

Contact :


Réseau d'Accueil des Toblerones

Rue des Tuillières 1

CH-1196 Gland

info@reseautoblerones.ch

www.reseautoblerones.ch

 +41 22 354 94 40

Sommaire

- 1. ORGANISATION 5
- 2. DÉLIBÉRATIONS 6
- 3. CONCLUSIONS 7

1. ORGANISATION

Bureau du Conseil intercommunal du RAT

M. Fargeon Olivier	Président
M. Cyrille Perret	Vice-président
Mme Vanessa Wicht	Secrétaire

Comité de Direction du RAT

Mme Seematter Violeta	Présidente, administration générale, gestion du personnel
Mme Pasche Danielle	Vice-présidente, accueil collectif
M. Bilardo Antonio	Finances, informatique
M. Bovy Etienne	Accueil Familial de Jour
Mme Girod Christine	Plan de développement, relations inter-réseaux, communication

Administration

M. Baiguini Marco	Secrétaire général
-------------------	--------------------

Commission ad-hoc

Président	M. Charles Rolaz
Membres	M. Martin Bryner
	M. Georgette Dupont
	Mme Brigitte Longerich
	Mme Véronique Villaine

2. DÉLIBÉRATIONS

Village situé au nord-est du district de Nyon, Le Vaud a comme voisines les communes de Bassins, Marchissy, Burtigny et Begnins. Perché à flanc de coteau au pied du Jura, cette commune jouit d'une magnifique vue sur le lac Léman et la chaîne des Alpes.

- **Population** : 1 221 (31 déc. 2013)
- **Nombre de ménages** : 464
- **Enfants** : 0 à 12 ans ~225 (31 déc. 2013)
- **Structure d'âge des enfants à fin 2012** :

Enfants	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
31.12.2012	an	an	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans
Le Vaud	3	12	7	12	19	20	28	26	19	20	25	17	19	24	16	13

Suite à la lecture du rapport de la commission adhoc sur le préavis municipal 18/2014 du 27 janvier 2014 relatif à l'adhésion de Le Vaud au RAT (joint à la présente), il sied de faire une succincte revue historique quant aux démarches de la Municipalité de Le Vaud liées à la gestion de l'accueil de jour de leurs enfants.

En effet, le jeudi 11 décembre 2008 le Conseil communal de Le Vaud avait refusé la demande d'adhésion au RAT par 25 votes contre 8. A l'époque, ladite demande avait suscité passablement d'émotions s'agissant d'inconnues en matières financières, d'une part, et d'impact organisationnel que l'adhésion aurait pu avoir, d'autre part.

A la suite de ce refus, la Municipalité de Le Vaud avait mobilisé des moyens importants pour proposer des solutions d'accueil de jour pour les enfants vaulis et ceux des villages environnants. Au terme de 3 années d'exercice, force était de constater que le bilan financier avait dépassé le cadre prévu par le Conseil communal, ce qui a motivé la Municipalité à chercher une alternative. Parmi les possibilités analysées, notamment la fermeture de la structure, le développement d'un réseau privé, le choix s'est enfin déterminé sur l'adhésion au RAT.

Le préavis municipal 18/2014 accepté par Conseil communal de Le Vaud le 27 mars 2014, évoque les bénéfices pour la commune, les avantages pour les professionnels ainsi que pour les familles. La Commune de Le Vaud souhaite bénéficier des dispositions financières coordonnées, d'une part, et des synergies organisationnelles efficaces, d'autre part, qui devraient profiter aux enfants d'aujourd'hui et à pérenniser l'accueil de jour des enfants de demain.

L'adhésion de la Commune de Le Vaud prendrait effet au 1^{er} août 2014 et aurait des répercussions positives en termes de synergies pour l'ensemble des communes du RAT.

Une projection des charges administratives du RAT pour 2015 ainsi que la liste des enfants actuellement en structures d'accueil à Le Vaud est jointe à la présente (voir annexe 1).

3. CONCLUSIONS

Fondé sur ce qui précède et au vu du fait que l'adhésion de la commune de Le Vaud aura des répercussions positives sur la cohérence de la politique d'accueil de jour des enfants dans la région, le Comité Directeur du Réseau d'Accueil des Toblerones propose au Conseil Intercommunal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

- vu - le préavis du Réseau d'Accueil des Toblerones 3/2014 relatif à l'adhésion de la Commune de Le Vaud ;
- ouï - le rapport de la commission ad-hoc;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- d é c i d e
- I. - d'accepter l'adhésion de la commune de Le Vaud au 1^{er} août 2014

Pour le Réseau d'Accueil des Toblerones

La Présidente:

Le Secrétaire général :

Violeta Seematter

Marco Baiguini

Fait à Gland, le 1^{er} mai 2014

Annexe : ment.